OLYMPIQUE DE MARSEILLE LE HAVRE AC

DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023

13:00 L1 OM / LE HAVRE AC Journée 8

TRIBUNE	PORTE	
JEAN BOUIN	3	
TRAVÉE	RANG	PLACE
U	87	8

Acheteur : CADEDDU MARCO

23.00 EUR TARIF VISIBILITE REDUITE

Cde: 1187821 Num:1144504700522502



POUR ACCÉDER À L'ORANGE VÉLODROME



Depuis l'aéroport suivre

A55 - MARSEILLE CENTRE





En transport en commun : Métro 2 ARRÊT: ROND POINT DU PRADO



Stationner votre voiture

AUX TERRASSES DU PORT PUIS MÉTRO 2 JOLIETTE

UNIQUE ACCÈS AU STADE -

Pour les acheteurs des tribunes JEAN BOUIN et VIRAGE NORD (Portes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 16, 17, 18), l'accès à votre tribune n'est possible que par le PARVIS JEAN BOUIN

JE PRÉPARE MA VENUE



Les tribunes JEAN BOUIN haut ne sont pas accessibles par ascenseur



Toutes les informations sur les consignes et votre venue au stade (48h avant match): om.fr

SERVICE CLIENT

(OUVERT LES VEILLES ET JOURS DE MATCHS DÈS 10H)





04 84 45 38 00

Ce billet est nominatif, personnel et incessible. Un contrôle d'identité sera effectué à l'entrée du stade. Uniquement le titulaire du billet muni de sa pièce d'identité pourra pénétrer dans le stade. Pour tout autre cas, le club se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires contre le possesseur du billet et la personne ayant commandé ces billets. Toute sortie du stade est définitive.

Uber Eats

Profitez des frais de livraison offerts avec 4 Uber One. 1 mois d'essai gratuit!

















Conditions d'utilisation Ce billet doit être impérativement acheté dans un point de vente officiel et accompagné du coupon de contrôle correspondant. Aucun duplicata ne sera délivré. L'acquisition et/ou la détention de ce billet emporte adhésion aux Conditions générales de vente (CGVI) afférentes disponibles dans les lieux de vente des billets et dous ur le site www.om.fr [et/ou tout autre site Internet expressément autorisé et madré par 10M pour vendre des billets) et/ou sur us mippe demande écrite à l'OM ainsi qu'au Règlement intérieur du stade qui est affiché en son enceinte. Toute personne qui ne se conformerait pas à ces CGV, à ce Règlement intérieur ou à toute norme applicable [dont les art. L. 332-1 et s. du Code du sport] ou qui ne respecterait pas les gestes barrières ou toute mesure mise en place par l'OM visant à lutter contre la propagation du COVID-19 [et ses variants] et/ ou à préserver la sécurité sanitaire du public et du personnel présentes au stade, pourra notamment se voir refuser d'accèder au stade ou de sy maintenir lavec retrait ou désactivation du billet) sans pouvoir présendre au remboursement de son billet et sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient être engagées à son encontre par l'OM. Ce billet est valable uniquement pour la rencontre qui a lieu à la date, à l'horaire et dans le stade indiqués au recto de ce billet. Toutefois, si la date, l'heure ou le lieu de la rencontre figurant au recto de ce billet attentions. L'acquéreur et/ou le détenteur de ce billet renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit, notamment en cas de survenance d'intempéries, de grèves, de changement de réglementation, de suspension de terrain, d'interruption et/ou de report de match, de décision d'autorités compétentes en matière de sécurité et/ou de discipline (notamment arrêté préfectoral ou ministrieil, décision de huis clos total ou partiel], de toute mesure prise par les autorités compétentes dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 let ses varian Conditions d'utilisation Ce billet doit être impérativement acheté dans un point de vente officiel et acc d'introduire, de détenir ou de faire usage dans le stade, sous peine de sanctions pénales et/ou d'interdiction de stade, notamment tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme au sons de l'article 132-75 du code pénal (ex : couteau, laser), tout objet dangereux ainsi que des articles pyrotechniques, des insignes, signes, symboles et des banderoles de toutes tailles de nature politique, idéologique, philosophique ou publicitaire, ou tout autre support qui serait utilisé à des fins commerciales, et des boissons alcoolisées. De même, il est formellement interdit, sous peine de sanctions pénales et/ou d'interdiction de stade, de pénêtrer sur l'aire de jeu, de troubler le déroulement de la manifestation de quelque manière que ce soit ou de porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens lexemple: utilisation de lasers). Il est rappelé également au public que lorsque, par son comportement d'ensemble à l'occasion de manifestations sportives, ou par la commission d'un acte grave à l'occasion de l'une de ces manifestations, une personne constitue une menace pour l'ordre public, le représentant de l'Etat d'ans le département peut, par arrêté motivé, prononcer à son encontre une mesure d'interdiction de pénêtrer ou de se rendre aux abords des enceintes où de telles manifestations se déroulent ou sont retransmises en public. Par ailleures, toute personne qui refusera de se soumettre au disportif de sécurité (ex: palpation, instructions et directives du personne de sécurité pourra se voir refuser l'accès au stade. Toute personne peut être soumeise à des mesures de palpation de sécurité pourra se voir refuser l'accès au stade. Toute personne peut être soumeise à des mesures de palpation de sécurité pourra se voir refuser l'accès au stade. Toute personne peut être soumise à des mesures de palpation de sécurité doute de la sécurité des det proteus. Toute personne ly compris les enfants en bas âgel doit être munie individuellement d'un biblet pour pouvoir pénêtrer dans le stade. L'OM déconseil

















